

Camping **

Guerlédan - Le Point de Vue



104, rue du Lac

22 530 MUR DE BRETAGNE

02 96 26 01 90 – 06 80 25 87 21 - camping.pointdevue@orange.fr

Tarifs 2025 – Camping emplacements individuels

TYPES	PERIODES	HORS SAISON	SAISON
		Du 05/04/2025 au 30/06/2025 ET du 01/09/2025 au 02/11/2025	Du 01/07/2025 au 31/08/2025
Forfait emplacement + 1 pers + 1 véhicule (voiture ou van de -5 mètres de long et -2,10 mètres de haut) + 1 tente ou 1 caravane *		11,00 €	13,00 €
Forfait emplacement + 2 pers + 1 véhicule (voiture ou van de -5 mètres de long et -2,10 mètres de haut) + 1 tente ou 1 caravane *		14,00 €	16,00 €
Emplacement randonneur (pédestre ou cyclotouriste) 1 personne **		8,00 €	9,50 €
Emplacement randonneur (pédestre ou cyclotouriste) 2 personnes **		13,00 €	14,50 €
Emplacement famille randonneurs 2 adultes + 3 enfants – 18 ans		20,00 €	22,00 €
Forfait Emplacement camping-car ou fourgon aménagé (+ 5 mètres de long et +2,10 mètres de haut) avec 2 personnes + services + électricité ***		20,00 €	22,00 €
Forfait Stop accueil camping-car ou fourgon aménagé (+ 5 mètres de long et +2,10 mètres de haut) avec 2 personnes + services ****		14,50 €	16,00 €
Forfait « ouvrier » 1 pers. 4 nuits + 1 véhicule		39,00 €	46,00 €
Forfait « ouvrier » 1 pers. 4 nuits + 1 véhicule + électricité		60,00 €	65,00 €
Personne supplémentaire + 13 ans		4,50 €	4,50 €
Enfant - 13 ans		3,50 €	3,50 €
Bébé - 3 ans		0,00 €	0,00 €
Branchement électrique 2000 watt		5,00 €	5,00 €
Chien (chat offert)		2,00 €	2,00 €
Véhicule supplémentaire (2 maxi par emplacement)		3,00 €	3,00 €
Tente supplémentaire		2,00 €	2,00 €
Grande remorque (canoë, bateau, scooter, ...)		1,50 €	1,50 €
Garage mort		6,00 €	8,00 €

- Tarifs à la nuitée

- * Voiture / 2 roues motorisées / caravane / van (-5 mètres de long et -2,10 mètres de haut) - 1 emplacement individuels = 6 personnes maximum
- ** Randonneurs à pied ou à vélo en tente + électricité comprise
- *** Remises aux titulaires de cartes ACSI, FFCC, CCI de 15% sur toute la saison 2025
- **** Stop-accueil : Emplacements non-ombragés, sans raccordements en électricité ni points d'eau. Possibilité d'utiliser les sanitaires et la borne de services (vidange eaux noires et grises, remplissage eau).